

## LETTRE DE VOITURE INTER-ETATS DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DIVERSES

Exemplaire d..... N°..... Série.....

Expéditeur (nom, adresse, pays)		<b>CMR</b> Ce transport est soumis, nonobstant toute clause contraire, au régime établi par la Convention Inter-Etats. En cas de marchandises dangereuses, indiquer à la dernière ligne du cadre 6, la classe, le chiffre, et le cas échéant, la lettre du groupe.				
Destinataire (nom, adresse, pays)		Transporteur (nom, adresse, pays)				
Lieu prévu pour la livraison de la marchandise (lieu, pays)		Transporteurs successifs (nom, adresse, pays)				
Lieu et date de la prise en charge de la marchandise (lieu, pays, date)		Réserves et observations du transporteur				
Documents annexés						
6. Marques et numéros	7. Nombre de colis	8. Mode d'emballage	9. Nature de la marchandise	10. N° Statistique	11. Poids brut, KG	12. Cubage m <sup>3</sup>
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Classe Chiffre Lettre				.....	.....	.....
13. Instruction de l'expéditeur			19. Conventions particulières			
			20. A payer par : l'expéditeur monnaies le destinataire Prix de transport Réductions Solde Frais accessoires			
14. Prescription d'affranchissement <input type="checkbox"/> franco <input type="checkbox"/> non franco Délais de livraison (si possible)			Total à payer			
21. Etablie à le 19			15. Remboursement			
22.	23.		24. Réception des marchandises			
Signature de l'expéditeur	Signature du transporteur		Lieu le 19 Signature du destinataire			

NOTA : \* Ce document sera établi en (4) exemplaires (avec des couleurs différentes) répartis comme suit : un exemplaire (blanc) à l'expéditeur, un exemplaire (rose) au contrôle, un exemplaire (jaune) au destinataire, un exemplaire (vert) au transporteur.

\* Les quatre exemplaires doivent être identiques (avoir les mêmes mentions).

\* Les parties 1 jusqu'au 15 y compris 19, 21, 22 doivent être remplies sous la responsabilité de l'expéditeur.

\* Les parties 16, 17, 18, 20, 23, 24 doivent être remplies par le transporteur.